



**Brevet des Routes Cévenoles
155 kms
Samedi 18 Mars 2017
départ 7h00 à 7h30**

Brevet ouvert à tous.

Organisé par l'AC Clapiers

Délais Max: 8h

INFORMATIONS

Règlement, Parcours détaillé et Bulletin d'inscription à télécharger ici:

[BRC 155km ACC 2017.pdf](#)

BREVET DES ROUTES CÉVENOLES – 18 Mars 2017

Brevet organisé par l'AC Clapiers - code ACP: 34-G002 **Accueil à partir de 6h30:** Brasserie l'Inattendue 92 Grand Rue Assas 34820 (Face à la Mairie). Tel : 09 84 06 15 37

IMPORTANT: PARKING VOITURE

Le village n'est pas grand. Veuillez utiliser en priorité les parkings situés à l'entrée sud d'Assas (en venant de Clapiers/Jacou). Le premier se trouve sur la gauche à la salle des Crouzet. Le second est 50m plus loin sur la droite près des tennis.

REGLEMENT

- Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.
- Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18 ans et plus.
- Les participants sont considérés en excursion personnelle, pour cela ils devront respecter le code de la route, les
 - arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.
 - Chaque participant est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile.
 - L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.
 - Le parcours ne sera pas fléché, l'allure est libre, l'itinéraire doit être respecté et accompli en autonomie.
 - Un seul ravitaillement en eau plate distribué par le club organisateur, au point de contrôle de St Paul la Coste.
 - Cartes de route : Avec nom et le lieux de contrôle, seront remise au départ, après l'encaissement de votre inscription.
 - Le participant devra faire tamponner sa carte de route, sur le lieu du contrôle de St Paul la Coste.
 - A votre retour à la Brasserie l'Inattendue, vous déposerez les cartes de routes, une boisson vous sera offerte.
 - A défaut, les cartes de route seront à déposer à la boulangerie située à coté du Bar.

DEPART: 7h00 à 7h30. Veuillez démarrer votre brevet dans la 1?2 heure disponible du créneau horaire de départ.

Instruction de l'organisation : La formation des groupes de cycliste ne devra pas dépasser vingt Vélos.

L'organisation demande le respect de cette action, en relation au code de la route et à la sécurité des usagers de la route

SECURITE: Décret du code de la route : Si vous roulez dans l'obscurité : Éclairage et Gilet réfléchissant sont Imposés

Prolongateur cintre interdit. Casque Obligatoire.